



ENVIRONNEMENT ET DURABILITÉ : CARTOGRAPHIE DES STRATÉGIES ET DES PLANS DANS LES AMÉRIQUES ET LES CARAÏBES

DESCRIPTION DES STRATÉGIES, DES PLANS ET DE LA MÉTHODOLOGIE POUR TROUVER DE L'INFORMATION

Les parlements sont des acteurs essentiels dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des objectifs environnementaux et climatiques de leur pays, ce qui implique un soutien de la législation, des allocations budgétaires et une supervision par le pouvoir législatif pour tenir le gouvernement responsable, ainsi que pour promouvoir une gouvernance environnementale forte. Pour appuyer ces fonctions importantes, le resource offre une cartographie des stratégies et des plans adoptés par les gouvernements des Amériques et des Caraïbes pour aborder des sujets spécifiques liés à l'environnement et aux changements climatiques. Il vise à compiler et à systématiser l'information à un seul endroit afin d'améliorer l'accessibilité, de mieux familiariser les parlementaires avec les plans d'action et les initiatives entreprises par leurs pouvoirs exécutifs respectifs et de cerner les progrès et les lacunes potentielles.

Ce document suivant fournit une brève description des stratégies et des plans en matière d'environnement et de changements climatiques qui ont été cartographiés à partir des Amériques et des Caraïbes. Il fournit également une explication de la méthodologie utilisée pour identifier ces plans, y compris si ceux-ci ont été obtenus à partir d'un registre ou d'une plateforme hébergée par le Secrétariat de la Convention à l'examen ; les critères utilisés pour indiquer si un document était inclus ou identifié comme un plan officiel dans le dépôt ; et si une plateforme supplémentaire a été utilisée, en plus du registre noté, pour localiser les plans et les stratégies.

En général, si un registre officiel n'était pas disponible, le moteur de recherche Google était utilisé pour localiser les plans, ainsi que les sources identifiées comme « autres sources d'information » dans le cadre de chaque mécanisme, le cas échéant. Sachant que tous les pays n'ont pas de plan spécifique pour chacun des sujets, il y a eu un effort concerté pour mettre en évidence les plans connexes qui intégraient les éléments ou principes clés du mécanisme, mais l'absence d'un plan spécifique a été notée.

Si vous identifiez un plan ou une stratégie manquante ou une divergence dans les informations que nous avons présentées, nous serions reconnaissants de nous contacter à parlamericascc@parlamericas.org afin que nous puissions mettre à jour cet outil.

CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL (CDN)

L'[Accord de Paris](#) est mis en œuvre à travers des [Contributions déterminées au niveau national](#) (CDN), des engagements à court terme obligatoires que les Parties développent pour communiquer les

mesures qu'elles comptent prendre pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter, ainsi que pour contribuer à la réalisation de l'objectif mondial commun. Chaque pays, ou partie de l'Accord, est donc responsable de préparer, communiquer et maintenir sa CDN, qui doit être renouvelée tous les cinq ans et être toujours plus ambitieuse que la précédente. Les premières CDN ont été présentées en 2015 ou peu après l'adoption de l'Accord de Paris. Les suivantes ont été présentées en 2020 et les prochaines le seront en 2025, et ainsi de suite.

Méthodologie

Registre : [Registre public des CDN](#), hébergé par la CCNUCC.

Critères : Soumission d'une CDN première ou mise à jour à la CCNUCC, affichée dans le registre.

Autres sources d'information : Aucune

STRATÉGIE CLIMATIQUE À LONG TERME

L'Accord de Paris appelle les Parties à « s'employer à formuler et communiquer des [stratégies à long terme de développement](#) à faibles émissions de gaz à effet de serre » d'ici 2020. Ces stratégies ne sont pas obligatoires, mais elles peuvent apporter une vision et une orientation pour les cibles à long terme (généralement pour l'an 2050) d'un pays en matière de neutralité carbone et de développement durable. Elles peuvent aider à soutenir l'élaboration de la CDN d'un pays en garantissant que les mesures à court terme soient conformes aux objectifs à long terme et à ceux de l'Accord de Paris, tout en y contribuant.

Méthodologie

Registre : [Communication des soumissions de stratégies à long terme](#), hébergée par la CCNUCC.

Critères : Soumission d'un STT à la CCNUCC, affiché dans le registre.

Autres sources d'information : CDN mises à jour

PLAN NATIONAL D'ADAPTATION

Le [Plan national d'adaptation](#) est un mécanisme de la CCNUCC à la COP16 dans le cadre du Cadre d'adaptation de Cancun qui vise à réduire la vulnérabilité aux répercussions des changements climatiques, en renforçant les capacités d'adaptation et en augmentant la résilience. En outre, en reconnaissant l'importance de l'adaptation aux répercussions des changements climatiques en plus des efforts d'atténuation traités par les CDN, l'article 7 de l'Accord de Paris établit que les parties doivent également fixer des objectifs d'adaptation tout en présentant et actualisant périodiquement les [communications sur l'adaptation](#).

Méthodologie

Registre : [NAP central](#), hébergé par la CCNUCC.

Critères : Plan spécifique décrivant la ou les stratégies du pays pour s'adapter aux répercussions sur les changements climatiques et/ou soumission du PAN au registre de la CCNUCC. Les plans de réduction des risques de catastrophe n'ont pas été inclus.

Autres sources d'information : [Adaptation Communications](#); [Communications nationales à la CCNUCC](#)

LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CDB) ET LES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

La [CDB](#), entrée en vigueur en 1993, a pour objectif « la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage des avantages découlant de l'utilisation commerciale et autres des ressources génétiques ». En 2010, la mise à jour du [Plan stratégique pour la biodiversité](#) intégrant les objectifs d'Aichi pour la biodiversité a été adoptée. Ce cadre sur la biodiversité est utilisé pour orienter et actualiser les stratégies et plans nationaux pour la biodiversité, constituant le mécanisme de mise en œuvre de la CDB. Le développement du Cadre pour l'après 2020 est en cours.

Méthodologie

Registre : [Recherche dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et les rapports nationaux](#), hébergés par la CDB.

Critères : Soumission d'un réseau d'action à la CDB, affiché dans le registre.

Autres sources d'information : Aucune

LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION (CNULCD) ET SES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION

La [CNULCD](#) est entrée en vigueur en 1994 et a comme objectif d'améliorer les conditions de vie des personnes habitant des terres arides, de maintenir et de restaurer la productivité des terres et des sols, et d'atténuer les effets de la sécheresse. En 2017, le Cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD a été adopté. Il soutient la mise en œuvre de la CNULCD et oriente le développement des [Programmes d'action nationaux](#), ainsi que les programmes sous-régionaux et régionaux, qui constituent les mécanismes de mise en œuvre de la CNULCD.

Méthodologie

Registre : [Annexe III : Amérique latine et Caraïbes \(ALC\)](#), hébergée par la CNULCD.

Critères : Soumission du programme d'action à la CNULCD, affiché dans le registre.

Autres sources d'information : Aucune

FEUILLE DE ROUTE OU PLAN SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire est une approche systémique de développement durable conçue pour bénéficier à la société, à l'environnement et à l'économie. Contrairement à un modèle linéaire, une économie circulaire est régénératrice par nature et vise à découpler progressivement la croissance économique de la consommation de ressources non renouvelables. Une [feuille de route sur l'économie circulaire](#) peut décrire des actions qui peuvent « accélérer la transition vers une économie circulaire compétitive et équitable, ainsi qu'impliquer diverses parties prenantes, mettre en évidence les meilleures pratiques et permettre un changement durable à l'échelle nationale. En outre, dans la reprise post-COVID-19, une feuille de route de l'économie circulaire peut fournir à la fois la boussole et le moteur d'une reprise durable.¹ »

Registre : Aucun n'a été identifié.

Critères : Plan ou feuille de route spécifique décrivant la stratégie ou les initiatives du pays pour la transition vers une économie circulaire ou la réalisation de celui-ci. Un plan sur une économie verte n'était pas suffisant.

Autres sources d'information : CDN ; Stratégies climatiques à long terme ; [Programme du Climate Technology Centre & Network sur l'élaboration d'une feuille de route](#)

ACTION POUR L'AUTONOMISATION CLIMATIQUE (ACE)

L'expression Action pour l'autonomisation climatique (ACE) a été adoptée pour désigner l'article 6 de la CCNUCC et l'article 12 de l'Accord de Paris. L'ACE vise à autonomiser tous les membres de la société dans la compréhension et la mobilisation dans une action inclusive pour le climat à travers l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, la participation du public, l'accès public à l'information et la coopération internationale dans ces domaines. Elle invite les parties à nommer un point focal ACE, à élaborer des stratégies nationales pour mettre en œuvre ces objectifs et à inclure ces éléments dans les CDN. Elle reçoit l'appui du Programme de Doha, établi en vertu de la CCNUCC et qui est maintenant terminé (2012-2020).

Méthodologie

Registre : Aucun n'a été identifié.

Critères : Plan dédié à l'ACE ou plan décrivant une ou plusieurs initiatives qui font progresser l'un des objectifs que l'ACE promet dans le contexte direct des changements climatiques ou de la gouvernance environnementale (éducation, formation, sensibilisation et communication du public, participation du public et/ou accès du public à l'information). Par exemple, il n'était pas suffisant d'avoir un plan sur l'éducation s'il n'était pas spécifiquement axé sur l'environnement ou l'éducation au climat.

¹ Sitra, *Comment créer une feuille de route nationale pour l'économie circulaire*, 2020.
<https://media.sitra.fi/2020/09/02171513/how-to-create-a-national-circular-economy-road-map.pdf>

Autres sources d'information : [Communications nationales à la CCNUCC](#) (y compris des chapitres spécifiques sur l'ACE); [Lignes directrices de l'Action pour l'autonomisation climatique](#); [Observatoire de la CEPALC sur le principe 10](#); [Étude thématique EuroClimate+ sur l'ACE](#)

ACCORD D'ESCAZÚ

L'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, aussi connu sous le nom [d'Accord d'Escazú](#), est entré en vigueur en 2021. Son objectif est de garantir les droits d'accès à l'information environnementale, de participation du public aux processus décisionnels sur les questions environnementales et d'accès à la justice en matière d'environnement, ainsi que la création et le renforcement des capacités et de la coopération pour contribuer à protéger le droit de chaque individu des générations actuelles et futures de vivre dans un environnement sain et au développement durable.

Méthodologie

Registre : [Site Web de l'Observatoire sur le principe 10 en Amérique latine et dans les Caraïbes sur l'Accord](#), hébergé par la CEPALC

Critères : Marqué comme État partie dans le registre.

Autres sources d'information : Aucune

UN PLAN SUR LE GENRE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pour encourager l'inclusivité, le Programme de travail sur le genre de Lima a été créé en 2014 dans le cadre de la CCNUCC, et la version quinquennale renforcée et son [plan d'action](#) (GAP) ont été adoptés en 2019 à la COP25. Le Plan d'action Genre établit cinq domaines prioritaires pour les parties, la CCNUCC et les acteurs impliqués pour garantir que l'action climatique sensible au genre et axée sur les droits de la personne soit intégrée dans toutes les mesures visant à faire progresser l'agenda sur le climat. Il encourage les pays à créer ou à intégrer dans les plans existants les mesures qui seront prises pour intégrer une perspective de genre dans l'action climatique du pays.

Méthodologie

Registre : Aucun n'a été identifié.

Critères : Plan ou analyse dédié sur la manière dont l'action du pays pour lutter contre les changements climatiques visera à être mise en œuvre de manière inclusive, inclura des critères sensibles au genre et renforcera simultanément l'égalité des sexes ainsi que la résilience climatique.

Autres sources d'information : CDN ; [Programme d'appui aux CDN du PNUD](#) ; [Programme du plan d'action de l'UICN sur le changement climatique](#)

LE NDC A ÉTÉ ÉLABORÉ EN CONSULTATION AVEC LES FEMMES PARTIES PRENANTES

Au cours de l'élaboration du NDC, il est essentiel de veiller à ce que les parties prenantes de divers groupes démographiques soient consultées de manière significative pour s'assurer que le plan répond aux besoins des femmes et des filles et permet une action transformatrice du genre. Par exemple, lorsqu'elles travaillent sur des initiatives climatiques liées à l'agriculture, il est essentiel de s'assurer que les femmes rurales participent au processus de prise de décisions.

Méthodologie

Registre: Il n'y a pas de registre officiel pour cet indicateur, mais l'analyse a été obtenue, en partie, à partir du Rapport de [l'UICN sur le genre et la planification climatique nationale \(2021\)](#).

Critères : Le NDC a clairement communiqué que les femmes, les groupes de femmes ou d'autres organisations, institutions, agences ou ministères axés sur les femmes ou dirigés par elles étaient impliqués dans le développement du NDC (sur la base du rapport de l'UICN).

Autres sources d'information : Aucune

NDC ÉNUMÈRE DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES QUI SE RAPPORTENT EXPLICITEMENT À L'ÉGALITÉ DES SEXES

L'inclusion d'objectifs de genre concrets, qui vont au-delà d'une déclaration globale de l'importance de s'assurer que l'action climatique est sensible au genre, au sein du NDC permet à l'action climatique d'être délibérément conçue pour améliorer l'égalité des sexes, ainsi que de suivre et d'évaluer les progrès.

Méthodologie

Registre: Il n'y a pas de registre officiel pour cet indicateur, mais l'analyse a été obtenue, en partie, à partir du Rapport de [l'UICN sur le genre et la planification climatique nationale \(2021\)](#).

Critères : Le NDC énumère des objectifs, des priorités ou des buts spécifiques d'une politique ou d'un programme et au moins un de ces objectifs est explicitement lié au genre/aux femmes; ou si un ou plusieurs des objectifs, buts ou priorités incluent le genre, même s'ils ne se rapportent pas explicitement et uniquement au genre (sur la base du rapport de l'UICN).

Autres sources d'information : [Stratégie de genre du Partenariat NDC](#)

POURCENTAGE DE FEMMES DANS LA DÉLÉGATION DE L'ÉTAT DE LA COP27 DE L'ONU

L'un des domaines prioritaires [du Plan d'action pour l'égalité des sexes](#) est de « réaliser et de maintenir la participation pleine, égale et significative des femmes au processus de la CCNUCC ». L'un des moyens d'y parvenir est d'assurer une participation équitable des sexes à la prise de décisions sur les changements climatiques à tous les niveaux, y compris les négociations.

Méthodologie

Registre: Data sur la participation des femmes dans les délégations des partis nationaux à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique est du [WEDO Gender Climate Tracker](#).

Critères : Le pourcentage de femmes déléguées par réunion est calculé en divisant le nombre total de femmes déléguées par le nombre total de déléguées (sur la base du Gender Climate Tracker).

Autres sources d'information : [Composition par sexe et progrès de la mise en œuvre](#)

LOIS ENVIRONNEMENTALES AVEC UNE DISPOSITION QUI TIENT COMPTE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

L'intégration d'une perspective intersectionnelle et sexospécifique dans la législation sur le climat et l'environnement permet de s'assurer que les mesures visant à réduire la dégradation de l'environnement et à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter sont prises d'une manière qui vise à réduire de manière globale la vulnérabilité des populations qui sont plus à risque d'être touchées par les changements climatiques et les dangers environnementaux.

Méthodologie

Registre : Sans objet

Critères : Les lois environnementales, tirées du [référentiel LSE Climate Change Laws of the World](#), ont été analysées en fonction de leurs références explicites au changement climatique et aux femmes ou à l'égalité des genres. Des mots clés tels que femmes, égalité des genres, femme, équité et intersectionnel ont été utilisés pour localiser ces types de références dans les lois analysées.

Autres sources d'information : [La sensibilité à l'égalité des sexes dans la législation](#)